



Possibilité d'obtention de visa de retour

Par **anbola**, le **10/07/2011** à **16:34**

Bonjour, bonjour je suis tunisien je vis en France depuis 2000 j'ai posé une demande de titre de séjour basé sur la loi de dix ans sans rétractation sur le territoire français mais après avoir eu des récépissés pendant plus de 2 ans et 6 mois j'ai reçu un refus basé sur l'insolidité de justificatif suite à ce refus j'ai fait un recours à la préfecture qui a été refusé puis un deuxième recours à la cour administrative d'appel de Versailles le 08/02/2011 et depuis je n'ai rien reçu ni le problème ce que je dois absolument résoudre en Tunisie car ma mère est très malade et je veux savoir s'il y a possibilité d'obtenir un visa de retour à titre exceptionnel pour pouvoir revenir en France merci d'avance et répondez-moi svp j'ai vraiment besoin de votre aide

Par **mimi493**, le **11/07/2011** à **01:47**

Le visa de retour n'est pas un droit. Vous devez prendre le risque de partir et une fois là-bas, on risque de vous le refuser (vous avez même toutes les chances qu'on vous le refuse)

Par **anbola**, le **11/07/2011** à **20:54**

merci de m'avoir répondu mais ce que je veux savoir c'est si le visa de retour existe encore ou pas autrement dit comment j'attends toujours une réponse sur le recours que j'ai fait est-ce que je peux faire la demande d'un visa de retour ou non et je vous remercie d'avance

Par **mimi493**, le **12/07/2011** à **00:14**

Le visa de retour existe toujours. Les consulats transmettront la demande à la préfecture, qui prendra son temps pour prendre la décision (plusieurs mois)